

**DEMANDE INDIVIDUELLE aux aides complémentaires de la Ville
de Langres de l'opération « Féli'cités »**

Propriétaire Occupant accédant à la propriété
(Ressources inférieures aux plafonds de l'ANAH)

N°

Textes et délibérations de référence :

- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de développement du territoire (valant OPAH) signée entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté de communes du Grand Langres, la ville de Langres et la Région le 29 novembre 2016,
- La convention de mise en place d'un fonds commun d'intervention « Précarité énergétique Région-Territoire » signée entre la Communauté de communes du Grand Langres et la Région le 29 novembre 2016 et ayant fait l'objet d'un avenant,
- La convention relative à la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Centre Bourg signée entre la ville de Langres et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds précarité énergétique / aides à l'habitat signée entre la CCGL et la CCI le 1er décembre 2016,
- La convention relative à la mise en place d'un fonds commun signée entre la CCGL, Initiative Haute-Marne et la CCI le 1er décembre 2016,

Article 1 : Situation du logement

Adresse

Code Postal : _____ Commune :

Référence cadastrale : _____ Age du bâti :



OPAH de revitalisation de centre-bourg
Communauté de Communes du Grand Langres
Novembre 2016 – Novembre 2022



Article 2 : Le demandeur

Propriétaire Madame(s) et Monsieur(s) Madame Monsieur

Nom(s) & Prénom(s) :

Adresse actuelle :

Code Postal : _____ Commune :

Téléphone : __/__/__/__/__

Mail :

Nombre d'occupants du logement : ____ RFR des occupants : _____ €

Article 3 : Description du projet

Nature immeuble Individuel Collectif

Monopropriété Copropriété

Etage : ____

n° lot : ____

Nbre de tantième :

Article 4 : Calcul de la subvention prévisionnelle (Réservé à Urbanis)

| | |
|---|--|
| <i>Montant prévisionnel de la subvention de la ville de Langres</i> | |
|---|--|

Article 5 : Validation du montant de la subvention prévisionnelle à RESERVER (Réservé aux collectivités)

Par la ville de Langres

Article 6 : Validité de la convention et modalité de paiement

- ↳ Le propriétaire pourra considérer que la réservation de sa subvention est effective lorsqu'il recevra un courrier de la Communauté de Communes du Grand Langres lui en indiquant le montant ;
- ↳ La subvention sera versée après acquisition (moins de 6 mois) sous réserve de fournir l'ensemble des justificatifs demandés ;
- ↳ Le versement de la subvention aura lieu dans la limite des crédits réservés par le(s) financeur(s) (Voir Convention d'Opération).

Article 7 : Engagement du propriétaire

Je soussigné(e)

↳ **Certifie sur l'honneur** que les informations inscrites dans cette demande de subvention et les documents fournis sont exacts.

↳ **M'engage à :**

- Occuper le logement admis au bénéfice de l'aide à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans à compter de la date de réservation de la subvention ;
- Emménager dans le logement admis au bénéfice de l'aide dans les 2 ans après la date de réservation de la subvention ;
- Permettre au(x) financeur(s) de visiter les lieux et à communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
- Reverser au(x) financeur(s), en cas de non-respect des engagements ci-dessus, le montant des subventions reçues, au prorata du temps restant ;
- Aviser le(s) financeur(s) par écrit, après le dépôt du dossier et jusqu'au terme des engagements d'occupation indiqués ci-dessus de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété et aux conditions d'occupation du logement subventionné
- A fournir à URBANiS, 56 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, les pièces justificatives nécessaires à la délivrance de la subvention.

↳ **Reconnait être informé que :**

- le(s) financeur(s) se réserve(nt) la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements présentés ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement, dans les conditions mentionnées ci-dessus, des subventions versées.
- Toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou de déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'aide voire son remboursement.
- Les dossiers éligibles à l'octroi de cette subvention doivent remplir les conditions précisées dans le règlement d'intervention
- Je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier, toute mention d'information erronée engageant ma responsabilité.

↳ **Et autorise** la commune de Langres à communiquer sur mon projet (pose de panneaux ou de bâches de chantier, article dans la presse, photos,...).

Fait à

Le ____/____/____

Signature (s)